Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_61-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

DELIBERATION N°2026-06-61

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 21 octobre 2026

OBJET : FINANCES – Provisions pour le compte épargne-temps : ajustement suite aux mouvements 2026 et modification des montants

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON
Secrétaire de séance : Bernadette CRUZ
Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 16

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
4. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
5. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains,
6. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy
7. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière
8. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
9. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
10. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier
11. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
12. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
13. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
14. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise
15. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
16. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
2. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 4

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
2. Mme Anne-Gabrielle JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. Mme Mireille MARTEL ayant donné pouvoir à M. Raymond PELLICIER
4. M. Théo LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 8

1. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
2. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
3. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
4. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
5. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_61-DE

2026-06-61– FINANCES – Provisions pour le compte épargne-temps : ajustement suite aux mouvements 2026 et modification des montants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-2,
Vu le décret n°2004-878 du 26 aout 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un Compte Epargne Temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique,
Vu la délibération n° 2010-02-31 du 24 juin 2010 relative à la compensation financière (monétisation) des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps pour les agents du CDG74,
Vu la délibération n° 2023-03-26 du 29 juin 2023 relative à la constitution de provisions pour risques et charges de fonctionnement,
Vu l'avis favorable de la commission finances et prospectives.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Compte Epargne Temps (CET) permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités du décret n°2004-878 du 26 aout 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours de CET rendue possible par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 et par la délibération n° 2010-02-31 du 24 juin 2010, des provisions budgétaires ont été préalablement constituées conformément à la nomenclature M57.

Ainsi, en 2023, le CDG a constitué une provision, à hauteur du montant estimé des jours de CET monétisables pour la somme de 74.985,00 € pour 21 agents.
Cette somme a été ajustée en 2024 et en 2025 pour totaliser aujourd'hui 67.507,00 € pour 23 agents.

Pour 2026, 24 agents possèdent des jours monétisables pour un montant valorisable de **54.794,50** euros selon le barème en vigueur (83 €, 100 € ou 150 € selon la catégorie statutaire au 1er janvier 2026) ;

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_61-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Catégorie statutaire	Montant brut / jour	Nb d'agent avec un CET	Nb d'agents avec un CET > 15 j	Nb de jours monétisables	Montant total valorisable
A	150	22	13	472,00	41 550,00
B	100	11	5	131,50	5 650,00
C	83	15	6	181,50	7 594,50
Total		**48**	**24**	**785**	**54 794,50**

Il convient donc de diminuer la provision précédemment effectuée pour la somme de **12 712,50 €.**

Le Conseil d'Administration,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la diminution de la provision pour le financement des jours de CET des agents du CDG74 pour la somme de 12.712,50 € pour 2026,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2026,
PRECISE que cette provision sera réajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du Compte Epargne Temps,
AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 21 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Bernadette CRUZ

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261023-2026_06_61-DE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmission au représentant de l'Etat le :* 22.10.26
- *La publication par voie électronique le :*

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**